

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le marché de potiers de Saint Céré est ouvert aux céramistes professionnels. Il accueille 35 exposants français ou étrangers travaillant dans de petits ateliers. Aucun revendeur ne sera admis. Pour déposer sa candidature, il faut envoyer un dossier complet avant le 31 janvier de l'année du marché. Les dossiers communs à deux céramistes sont acceptés sous condition de travailler dans le même atelier. Il leur sera attribué un seul stand.

## LE DOSSIER DE CANDIDATURE COMPREND :

- **La fiche de candidature** lisiblement remplie et signée
- **4 photos numériques** de bonne qualité ne dépassant pas 3 Mo par photo (**3 de votre production** et **1 de votre stand**). Merci d'envoyer uniquement 3 photos de votre production. Dans le cas contraire la commission de sélection ne retiendra que les 3 premières. Seulement les photos numériques seront visionnées ; les photos papiers seront scannées par nos soins afin d'être prise en compte.
- **Présentation de votre travail** Quelques lignes (format libre) sur votre activité (parcours professionnel, technique, expositions...). Le descriptif de votre activité doit correspondre aux photos fournies dans votre dossier.
- **Les justificatifs de votre statut professionnel** Seuls seront admis les candidats qui fourniront un justificatif à jour au moment de l'envoi du dossier .

**Artisans** : Extrait d'inscription au répertoire des métiers (D1P) de moins de 3 mois.

**Maison des Artistes** : Dernière attestation d'affiliation ou d'assujettissement comportant vos noms, prénoms et numéro d'ordre.

**Profession libérale** : Avis de situation au répertoire SIRENE de l'INSEE de moins de 3 mois mentionnant votre activité principale avec code APE (peut être demandé sur la page : <http://avis-situation-sirene.insee.fr/>) et récapitulatif de la dernière année de cotisation à l'URSSAF et au RSI (<https://www.rsi.fr/attestations.html>) ou récépissé URSSAF du dernier trimestre.

**Auto-entrepreneur** : Extrait d'inscription au répertoire des métiers (**D1P**) de moins de 3 mois

**Autre statut** : SARL, SCOP, couveuse, pépinières, d'entreprises etc ...joindre les justificatifs disponibles ; les dossiers seront étudiés au cas par cas.

**Les candidats installés à l'étranger** : fournir l'attestation en vigueur dans le pays.

- **Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle** valide au jour de l'envoi de votre dossier.
- **Une enveloppe timbrée** pour le retour des dossiers si besoin
- **Photocopie de la carte marchand ambulant**

S'il s'agit d'une demande pour la deuxième année de participation et si vous n'avez pas changé votre production seul les justificatifs du statut professionnel à jour et l'attestation d'assurance vous seront demandés.

# **DOSSIER DE CANDIDATURE**

## **Marché de potiers de St Céré**

### **8 et 9 août 2019**

#### **PRODUCTION ADMISES**

Seule les pièces réalisées par le candidat seront acceptées. Elle doivent correspondre au dossier de candidature. Si le cas contraire est constaté pendant le marché, le candidat perdra le droit de participation pour l'année suivante.

#### **SÉLECTION**

Le comité de sélection est composé de céramistes professionnels. La sélection a lieu au mois de février. Les dossiers incomplets seront exclus. La sélection se fait de manière anonyme.

Les résultats de la sélection seront communiqués fin février. En cas de sélection, le bulletin d'inscription et le règlement intérieur du marché vous seront envoyés. Les frais de participation de 85€ (75€ pour les membres du TNSO) seront demandés à ce moment là. L'emplacement pour un stand sera attribué aux candidats retenus. Un renouvellement des exposants est mis en place pour permettre au marché de rester attractif. C'est dans ce cadre là que les candidats retenus peuvent exposer 2 années consécutives. Ils devront passer la 3ème édition avant de pouvoir déposer une nouvelle candidature.

#### **STAND**

Le terme de stand désigne un emplacement au sol mesurant 4 m linéaire de façade et de 2m à 2,50 de profondeur. Certains stands peuvent avoir un angle (nous préciser si vous êtes dans l'incapacité d'aménager un stand d'angle).

#### **DÉSISTEMENTS**

En cas d'absence sur le marché ou d'annulation de participation après le 10 juillet (1 mois avant le marché) aucun remboursement de frais de participation ne pourra être demandé (sauf cas de force majeure).

**Le dossier est à transmettre par mail de  
préférence ou voie postale  
avant le 31 janvier 2019 :**

Marché de potiers de Saint Céré  
Tailland Benjamin, La Remise, 46500 Miers  
[marchedepotiers.saintcere@gmail.com](mailto:marchedepotiers.saintcere@gmail.com)

**Une confirmation de réception du dossier de candidature vous sera  
communiquée.**